

#### Affaire 13-250522

Demande de subvention exceptionnelle - Déplacement en métropole de l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 mai 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

Absents: 05

Procurations: 07

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



# DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le VINGT-CINQ MAI à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire - Jean Yves FAUSTIN 2ème adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal -Sandra GRONDIN conseillère municipale - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal - Émilie NALEM conseillère municipale - Sophie ARZAL municipale - BOYER Yannick conseillère conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S): Micheline CLAIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale –

PROCURATION(S): Sabine IGOUFE 1 ère adjointe à Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint à Joan DORO 4ème adjoint - Frédéric AZOR conseiller municipal à Joëlle DELATRE conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal Sabrina HOARAU conseillère municipale à Émilie **NALEM** conseillère municipale - Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

### Affaire 13-250522

# Demande de subvention exceptionnelle - Déplacement en métropole de l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais

Le maire informe l'Assemblée que l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais organise un déplacement pour le championnat national éducatif de Muay Thaï à Paris, pour 9 jeunes Palmiplainois. Le championnat se déroule le samedi 21 mai 2022 à Paris. Le départ a eu lieu le 18 mai, pour un retour prévu le 31 mai prochain. Après le championnat, une rencontre avec un autre club de boxe est prévue.

Afin d'équilibrer le financement de ce voyage, l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais sollicite une subvention de 3 200 pour permettre de compléter son financement. Le budget prévisionnel est de 12 498 euros. Le courrier du 9 mai 2022 de demande de l'association annexé au présent rapport, présente plus en détail les postes de dépenses et les recettes prévisionnelles.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 200 euros au titre de cette action.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 3 200 euros à l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais pour sa participation au championnat national éducatif de Muya Thaï,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Rour copie conforme,

SOMONY PAYET

Maire,

Association 2PECR

Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais

Présidente : Ruffine Hoarau

152 Rue Dureau 97431 PDP

GSM: 0692 02 60 74

Mail: 2ppecr@gmail.com

COURRIER ARRIVÉ LE :

19 MAI 2022

A 22 - 11-178

COMMUNE DE LA PLAINE DES

PALMISTES - SERVICE COURRIER

A hadro pour profesur C

A l'attention de Monsieur Le Maire

De la commune de la Plaine des Plamistes

Objet : Demande d'aide suppléméntaire

PJ: 1 tableau budget prévisionnel

Monsieur Le Maire,

L'association 2PECR, que je représente à l'honneur de vous faire savoir, que 9 jeunes palmiplainois, ont été sélectionnés pour représenter, à Paris le 21 Mai 2022, la Réunion et la Plaine des Palmistes, au championnat national éducatif de Muay thaï.

Le départ se fera le 18 Mai 2022, pour un retour prévue le 31 Mai 2022, lors de ce séjour, après le championnat, il sera organisé une rencontre avec un club sur Paris.

Cependant ces jeunes ont besoin de votre soutien, pour leur permettre de bénéficier d'une merveilleuse expérience à travers ce championnat et cet échange club, et sollicite l'obtention d'une aide supplémentaire pour la mise en place de leur voyage.

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Dans l'attente d'avance, je vous remercie, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression demes sincères salutations.

Plaine des Palmistes, le 09 Mai 2022

La présidente

Ruffine Hoarau

## Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais 97431 Plaine des Palmistes Tel: 0962 02 60 74

### **BUDGET PREVISIONNEL**

### Championnat de France 2022

Déplacement pour : 9 champions de la Réunion plus 2 accompagnateurs Du 18 au 31 mai 2022.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Déplacements terrestres	420,00€	Participation de l'association	988,00€
Déplacements aériens 800.00x11	8 800,00€	Contribution des athlètes	
Achat de petits matériels		Entrées payantes	
Locations	1 848,00€	Subvention communale	3 200,00€
Frais d'organisation		Sponsors	50,00€
Récompenses		Autres (Continuité territorial)	5 060,00€
Autres (Repas)	1 430,00€		,
		Subvention du Département	3 200,00€
TOTAL	12 498,00€	TOTAL	. 12 498,00€

La Président

La Trésorière

Accurace reposition en préfecture
10.24-210-240-25-20-20.525-DCM13-25052022-DE
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022